



Les Pays de la Loire : une région très sportive, malgré quelques disparités territoriales

Avec près de 150 licences pour 1 000 habitants, les Pays de la Loire arrivent en tête des régions françaises pour la pratique sportive. Chacun des cinq départements de la région se classe avantageusement, la Mayenne est même championne de France. La diversité des activités proposées (sports de proximité, intermédiaires et spécialisés), la couverture territoriale en clubs et en équipements expliquent ce résultat. Bien qu'elle soit primordiale, la possibilité pour chacun de bénéficier à proximité de son domicile d'un bouquet sportif ne suffit pas toujours à garantir la pratique de tous. Ainsi, dans les territoires les plus marqués par une précarité sociale, les jeunes ligériens ne pratiquent pas autant de sports qu'ailleurs. Au-delà des politiques publiques traditionnelles d'équipements et de soutiens aux clubs, ce constat interpelle État et collectivités sur des dispositifs complémentaires permettant de garantir l'accès et le maintien durable des jeunes dans une pratique sportive licenciée dans ces territoires.

Delphine LEGENDRE, David MARTINEAU (Insee)

La région Pays de la Loire est très sportive : elle se place en première position des régions françaises pour la pratique licenciée avec près de 150 licences délivrées pour 1 000 habitants, soit presque 20 % de plus que la moyenne française (128 licences pour 1 000 habitants). Les habitants trouvent le plus souvent

dans leur établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de résidence, ou aux alentours proches, de bonnes conditions d'accès à une offre sportive licenciée. Cette étude, réalisée dans le cadre des travaux du schéma territorial du sport, identifie les conditions « territorialisées » de réussite des

politiques publiques d'accès au sport et met en évidence les publics et les territoires fragilisés face à l'offre de pratiques sportives institutionnelles.

Une offre de proximité variée

Les conditions dans lesquelles un pratiquant potentiel (plus simplement un

1 Des conditions favorables à la pratique sportive dans les Pays de la Loire

Principaux indicateurs de la pratique sportive dans les Pays de la Loire et en France métropolitaine

		Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire	France métropolitaine
Nombre de licences délivrées pour 1000 habitants	Proximité	101	108	117	93	107	103	82
	Intermédiaire	43	35	42	29	35	37	33
	Spécialisé	12	7	10	8	8	9	12
Nombre d'équipements pour 1000 habitants	Proximité	2,1	3,2	3,6	2,9	2,7	2,7	2,2
	Intermédiaire	1,0	1,1	1,4	1,0	0,9	1,1	0,7
	Spécialisé	0,4	0,3	0,7	0,4	0,3	0,4	0,3
Temps d'accès moyen à un équipement	Proximité	5	6	7	7	6	6	9
	Intermédiaire	8	11	12	12	12	11	16
	Spécialisé	14	17	19	18	16	17	24
Nombre de clubs pour 1 000 habitants	Proximité	0,6	0,8	1,2	0,8	0,8	0,8	0,6
	Intermédiaire	0,5	0,5	0,7	0,5	0,5	0,5	0,3
	Spécialisé	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Temps d'accès moyen au club	Proximité	8	10	12	11	10	10	n.d.
	Intermédiaire	11	13	15	16	14	14	n.d.
	Spécialisé	18	21	25	25	23	23	n.d.

Note : temps d'accès moyen en minutes aux heures creuses.

Sources : MEOS, recensement annuel des licences et clubs au sein des fédérations sportives agréées - DRJSCS, RES 2014 - Insee, RP 2011, Distancier Métric.

habitant) devient un licencié sont liées à la présence simultanée d'équipements et de clubs résidents permettant l'accès à un bouquet sportif proche de son domicile. L'offre proposée à un habitant dans son EPCI s'appréhende donc selon une logique de « bouquet d'offres de sports ». Les 24 sports parmi les plus pratiqués dans les Pays de la Loire sont ainsi regroupés en trois gammes. Une « gamme de proximité » qui comprend les sports parmi les plus pratiqués (près de 7 licences sur 10), que l'on peut trouver à proximité de son domicile et permettant des pratiques diversifiées (sport individuel ou collectif, pratique intérieure ou extérieure) : football, gymnastique, tennis, basket-ball, handball, natation, athlétisme, judo. Une « gamme intermédiaire » de sports moins pratiqués, quelquefois plus coûteux ou pouvant nécessiter des équipements particuliers : golf, karaté, tennis de table, cyclisme, équitation, volley-ball, badminton, voile. Une « gamme spécialisée » de sports plus sélectifs et liés à des équipements plus rares : escalade, aviron, canoë, musculation, rugby, moto, roller sports, tir.

À chacun de ces bouquets de sports est associé un type d'équipement (basiquement un terrain de football pour le football) et une liste de clubs. Un sport sera considéré comme accessible aux habitants si le croisement entre ce sport, son équipement et la présence de club sur le territoire est réalisé.

En termes de licences, les Pays de la Loire sont la deuxième région française pour les sports de proximité, la quatrième pour les sports intermédiaires et la quinzième pour les sports spécialisés. Comparée aux autres régions, la pratique des sports est plus variée dans les sports les plus populaires. Si le football domine, la pratique est aussi supérieure à la moyenne nationale en basketball, handball et athlétisme. Dans les autres gammes, la voile, le badminton, le cyclisme, le tennis de table et le roller sports contribuent particulièrement au fort taux de licenciation.

Équipements et clubs nombreux, bien implantés et diversifiés

L'implantation des installations sportives à proximité des lieux de vie peut inciter les habitants à la pratique sportive licenciée. Dans la région, le nombre d'équipements sportifs rapporté à la population (que ce soit de proximité, intermédiaire ou spécialisé) est supérieur de 30 % à la moyenne française. On compte ainsi près de 4,2 équipements pour 1 000 habitants dans la région, contre 3,2 en France métropolitaine et 4,4 en Auvergne, taux le plus élevé de France. Les cinq chefs-lieux de département (Nantes, Angers, Le Mans, La Roche-sur-Yon et Laval) proposent tous les équipements dans les trois gammes. Les équipements intermédiaires (parmi lesquels se trouvent

les centres équestres et les golfs) et spécialisés (pas de tir, stade d'aviron...), souvent plus coûteux et moins utilisés, se trouvent dans ces grands EPCI. Si les EPCI situés en banlieue de ces agglomérations disposent de moins d'équipements, les habitants disposent néanmoins d'un accès aisé à cette variété de l'offre dans ces agglomérations. En milieu rural, les équipements sont proportionnellement plus nombreux que dans les autres territoires de la région.

Dans la région, les temps d'accès aux équipements sportifs sont relativement faibles. Il faut en moyenne moins de sept minutes (neuf minutes en France métropolitaine) à un habitant de la région pour atteindre un équipement de proximité, 10 minutes de plus pour accéder à un équipement spécialisé.

Une autre raison de la pratique sportive importante dans la région est la forte présence de clubs sportifs. Comme pour les équipements, la région est fortement dotée en clubs : avec 1,4 club pour 1 000 habitants, la région se classe cinquième, au même niveau que la Bretagne et le Poitou-Charentes, bien au-dessus de la moyenne métropolitaine à 1,1 club.

La Mayenne, championne de France en matière de licences

Avec 169 licences délivrées pour 1 000 habitants, la Mayenne est le premier département sportif français pour les trois gammes

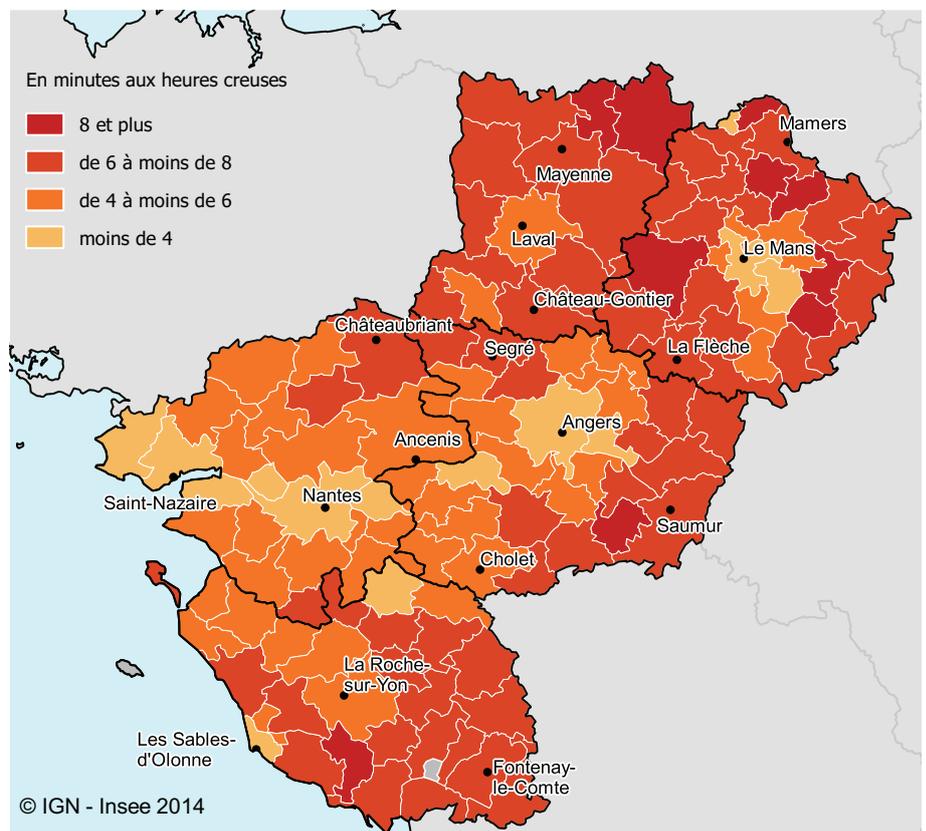
réunies. Le nombre de licenciés y est très fort dans la gamme de proximité (1^{er} département) mais également dans la gamme intermédiaire. Le département bénéficie d'un niveau d'équipements important (5,6 pour 1 000 habitants) et de nombreux clubs (1,8 pour 1 000 habitants), chiffres beaucoup plus élevés que les moyennes régionale et métropolitaine. La Vendée, la Loire-Atlantique et le Maine-et-Loire sont également dans le top 10 des départements pour la pratique sportive licenciée. Même si le département de la Sarthe est moins bien placé que les autres départements de la région, il se situe dans la moyenne métropolitaine : 130 licenciés en Sarthe pour 128 pour la métropole. En Sarthe, Vendée et Maine-et-Loire, les taux d'équipements et de clubs sont aussi élevés. Ils sont plus faibles en Loire-Atlantique, territoire plus urbanisé et dense. La faiblesse relative du nombre d'équipements et de clubs en Loire-Atlantique est compensée par une utilisation plus intense des équipements et des clubs plus importants, capables d'accueillir plus de licenciés en moyenne.

Fortes pratiques pour les jeunes et dans le périurbain

Le sport licencié est particulièrement pratiqué par les moins de 20 ans : la région compte ainsi en moyenne 232 licenciés pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans contre 82 pour 1 000 habitants chez les 20-60 ans.

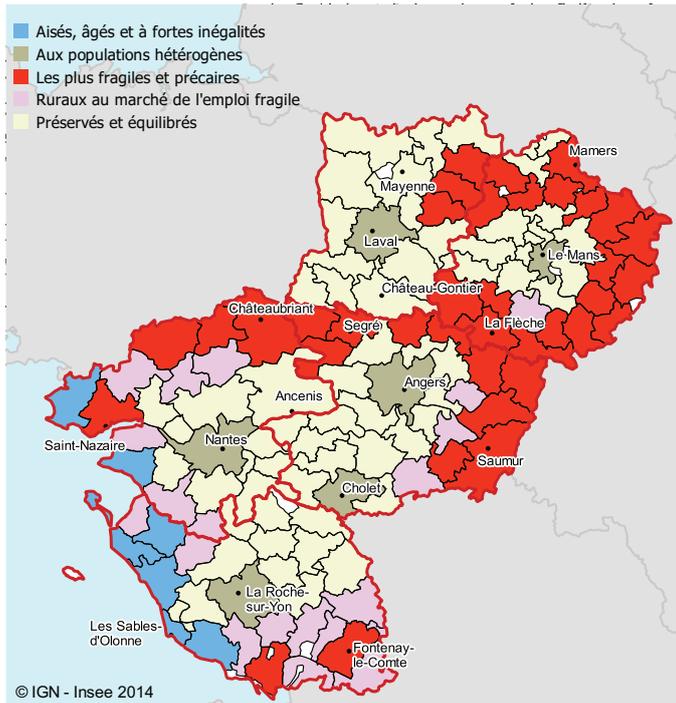
2 Moins de 7 minutes pour atteindre un équipement de proximité

Temps d'accès moyen aux équipements sportifs de proximité par EPCI



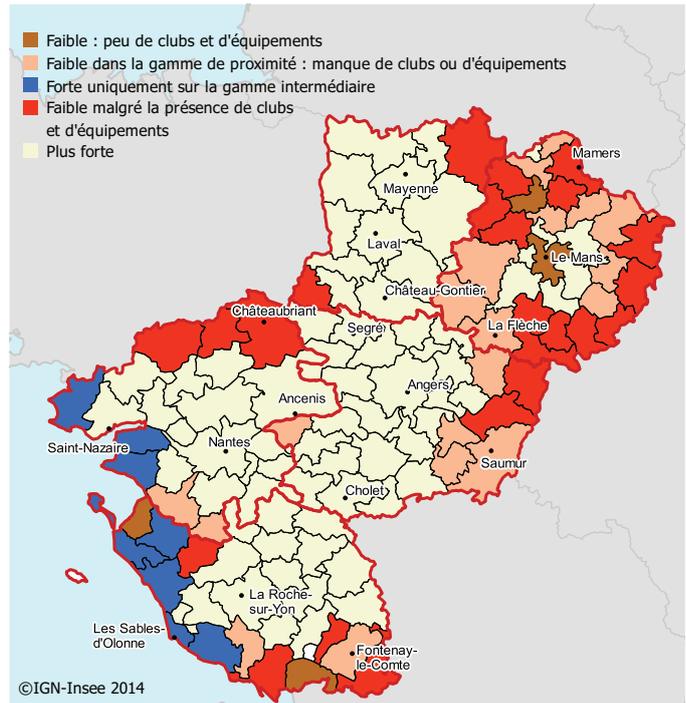
Sources : DRJSCS, RES 2014 - Insee, Distancier Métrique aux heures creuses.

Typologie des EPCI au regard des disparités sociales



Source : Insee-DRJSCS, observation sociale des territoires, 2011.

Territoires au regard de la pratique sportive



Sources : MEOS, recensement annuel des licences et clubs au sein des fédérations sportives agréées - DRJSCS, RES 2014 - Insee, RP 2011, Distancier Métrici.

Les plus forts taux de licences de la région se retrouvent naturellement dans les territoires accueillant de nombreuses familles avec enfants. C'est le cas des couronnes périurbaines d'Angers, de Nantes et du Mans (CC du Lion d'Angers, CC Erdre et Gesvres, CC Sèvre, Maine et Goulaine), ainsi que des territoires un peu plus éloignés des agglomérations, où se trouve une population de « classe moyenne » ayant quitté les villes pour trouver un logement abordable (territoire situé entre La Roche-sur-Yon au sud, l'agglomération nantaise à l'ouest et Angers à l'est). Dans ces territoires, les sportifs licenciés sont à la fois nombreux dans les sports de proximité ou intermédiaires, et chez les jeunes.

La pratique sportive est également forte dans la quasi-totalité des territoires mayennais y compris dans l'agglomération de Laval. Le nombre de pratiquants licenciés y est notamment fort chez les jeunes et dans les sports de proximité : 11 des 13 EPCI de Mayenne ont un taux de licences supérieur à la moyenne régionale sur l'ensemble des gammes, soit plus de 149 licences pour 1 000 habitants.

La pratique est également importante dans les zones rurales où les taux d'équipements et de clubs sont plus importants que la moyenne régionale. C'est le cas entre autres du Pays de la Châtaigneraie en Vendée, des communautés de communes du Canton de Candé et du Sud Estuaire.

Territoires bénéficiant de la proximité des équipements et des clubs

Dans certains de ces EPCI, la pratique est supérieure à la moyenne régionale sans que le schéma vertueux de coprésences locales de clubs, d'équipements et d'une grande variété de sports ne s'applique parfaitement. Dans ces EPCI plutôt socialement préservés des couronnes périurbaines, ainsi qu'à Nantes Métropole et Angers Loire Métropole, les équipements et les clubs ne sont pas aussi présents en nombre que dans le reste de la région. Dans ce cas, ce sont les faibles temps d'accès aux équipements (hébergés dans les territoires voisins) qui conditionnent la pratique : les habitants de la communauté de communes du Bocage Cénomans par exemple peuvent rapidement accéder aux équipements du Mans Métropole, les habitants de la communauté de communes de Loire-Aubance à Angers Loire Métropole, et ceux de Loire-Divatte à Nantes Métropole.

EPCI fragiles et précaires : pratique faible malgré les équipements et les clubs

Les territoires à forte pratique (Mayenne, couronnes et espaces périurbains) ont été identifiés lors de l'étude « Observation sociale des territoires », menée dans les Pays de la Loire par l'Insee et la DRJSCS, comme étant « socialement préservés » et à faibles inégalités sociales laissant supposer un lien entre conditions de vie et pratique

sportive attestée par les acteurs de terrain. Les publics les plus favorisés se tournent plus facilement vers des structures institutionnelles (clubs). Le milieu social n'est pas neutre dans le choix de pratiquer une activité sportive licenciée.

Dans les territoires plus fragiles et confrontés à la précarité, la présence d'équipements et de clubs ne suffit pas à entraîner la pratique. Ces territoires ont des taux de pratique sportive plus faibles que la moyenne régionale : 38 licences féminines pour 1 000 habitantes contre 50 en moyenne en région et 204 jeunes de moins de vingt ans licenciés sur 1 000 contre 232 en moyenne, malgré un nombre supérieur d'équipements et de clubs. Ce sont les territoires du Sud Vendée (Fontenay-le-Comte), le nord de la Loire-Atlantique (Derval, Châteaubriant), l'Est du Maine-et-Loire (Saumur, Noyant) et des EPCI « fragiles pour les jeunes » en Sarthe, dont les communautés de communes de Sablé-sur-Sarthe, de l'Huisne Sarthoise et du Pays Fléchois. Pour certaines de ces populations « précaires », pratiquer un sport reste une activité coûteuse : le coût de la licence, du matériel ou du transport peut s'avérer rédhibitoire. Au-delà du primo-accès à une pratique sportive, la poursuite durable de cette activité peut poser plus de difficultés aux jeunes défavorisés si les clubs peinent à se doter de moyens complémentaires (structure d'accompagnants, de bénévoles, d'encadrants professionnels...).

Des territoires carencés en offre d'équipements et de clubs

Dans les territoires « assez âgés et à fortes inégalités » comprenant des territoires littoraux (Olonnes, Pays de Challans, l'Île de Noirmoutier, la Presqu'Île de Guérande Atlantique), les licenciés en sport de proximité sont peu nombreux comparés à la moyenne régionale. Les sports intermédiaires y sont par contre beaucoup plus présents, grâce à leur façade littorale où la voile peut être pratiquée. Les équipements et les clubs y sont relativement nombreux dans cette gamme. La pratique de sport y est peu variée ; la gamme de proximité y est moins présente.

Seuls quatre EPCI ne remplissent aucune des conditions favorables à la pratique du sport. Ce sont des territoires fragiles : la communauté de communes du Pays Belmontois et Le Mans Métropole en Sarthe, les communautés de communes du Pays du Gois et des Isles du Marais Poitevin en Vendée. Dans ces EPCI fragiles, la pratique est faible, voire très faible : pas plus de 120 licences pour 1000 habitants sur l'ensemble des gammes, 98 licences dans la communauté des communes du Pays Belmontois.

La région des Pays de la Loire est une région très sportive. Équipements et clubs nombreux, temps d'accès mesurés et diversité de l'offre sont autant de raisons qui expliquent ce résultat. Pour autant, dans les EPCI les plus précarisés de la région, la pratique sportive apparaît nettement en retrait dans des territoires pourtant le plus souvent relativement bien dotés en clubs et en équipements. Ce constat complexifie la mise en œuvre des politiques publiques tant menées par l'état que par les collectivités locales, l'offre d'un bouquet de sports n'étant pas suffisante pour se transformer en demande. Certaines expériences visant à faciliter l'accès et le maintien de jeunes précarisés dans la pratique sportive peuvent apporter un début d'éclairage via les leviers du prix de la licence et de l'équipement, ou de la mise en place d'accompagnements plus intensifs des jeunes. ■

Forte pratique féminine en région, encore loin de celle de leurs homologues masculins

Première région sportive, les Pays de la Loire ne sont que troisième pour la pratique sportive féminine. La région dans laquelle 84 licences féminines ont été délivrées pour 1 000 habitantes est devancée par l'Alsace et l'Aquitaine, avec respectivement, 90 % et 85 %.

La pratique féminine régionale reste forte en comparaison avec la France métropolitaine (74 %) et des régions comme l'Île-de-France (69 %) ou le Nord-Pas-de-Calais (60 %). La forte pratique féminine dans la région est essentiellement due à la gamme de proximité, portée par le basket-ball et, dans une moindre mesure, le handball. Dans les autres gammes, la région reste dans la moyenne nationale.

Malgré ces taux élevés, la pratique sportive féminine reste un axe de développement tant l'écart est important selon le sexe. Sur l'ensemble des gammes, un tiers des licenciés sont des femmes. Outre la gymnastique et l'équitation, sports très féminisés (80 % de licenciées), la parité est proche au basket, au volley, en natation et en roller sports, soit 6 sports sur les 24 des gammes.

Dans la région, le taux de licenciation est de 220 % chez les hommes, il n'est que de 84 % chez les femmes. Cette différence (220 - 84) est le plus grand écart sur toutes les régions métropolitaines (180 - 75 en moyenne) et est imputable à la plus forte pratique du football chez les hommes (36 % des licences masculines délivrées pour la pratique du football), du judo et du tennis.

Le développement du sport féminin se trouve peut-être dans ces sports les plus populaires présents dans la région : football, judo, tennis et cyclisme, fédérations importantes en nombre mais accueillant encore peu de sportives (7,6 % de licenciées en cyclisme, 3,3 % en football, 25 % au judo et au tennis).

Sources et données :

- Base licences 2012 du ministère des Sports qui permet de localiser à la commune le nombre de licences délivrées pour chaque fédération sportive ;
- Base Recensement des Équipements Sportifs (RES) qui permet de localiser tous les sites de pratique par activité pratiquée ;
- Base de données Clubs (DRJSCS Pays de la Loire).

Limites : les bases de licenciés permettent de territorialiser une partie de la pratique sportive et d'établir des territoires carencés. La pratique sportive ne se limite pas qu'à la pratique licenciée mais la pratique non-licenciée est difficile à quantifier. De même, le nombre de licences est supérieur à celui du nombre de licenciés, une personne pouvant posséder plusieurs licences. De plus, une part minimale des licences délivrées sont des licences « dirigeants », ne correspondant pas forcément à une pratique effective d'un sport. Cette étude n'aborde pas les inégalités d'accès au sport au sein des communes et quartiers constituant les EPCI.

Définition

Le **taux de licenciation** est le nombre de licences délivrées pour 1 000 habitants.

Cette étude est issue d'un partenariat entre l'Insee et la DRJSCS dans le cadre de l'élaboration du schéma territorial du sport. Elle s'inscrit dans les travaux de la Conférence Régionale Consultative du Sport (CRCS) co-pilotée par le Conseil régional, les services de l'État et le mouvement sportif.

Insee des Pays de la Loire

105, rue des Français Libres
BP 67401 - 44274 NANTES Cedex 2

Directeur de la publication :

Jean-Paul FAUR

Rédacteur en chef :

Sylvain DUVERNE

Bureau de presse :

02 40 41 75 89

ISSN 2275-9689

© INSEE Pays de la Loire

Novembre 2014

Pour en savoir plus :

- Géraud G., Gicquaud N. et Lebeaupin A., *Les Pays de la Loire, une région bien dotée en équipements sportifs*, Insee Pays de la Loire, *Études*, n° 72, novembre 2008.
- Seguin S., *Pays de la Loire : moins de pauvreté et d'inégalités qu'ailleurs, malgré des disparités territoriales*, Insee Pays de la Loire, *Études*, n° 100, décembre 2011.
- Adaoust S. et Domens J., *Équipements sportifs : Dans un espace rural bien doté, les temps d'accès restent élevés*, Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur, *Insee Analyse*, n°32, juin 2013.
- *Les chiffres-clés du sport en Pays de la Loire - Édition 2013*, DRJSCS Pays de la Loire, janvier 2014.
- Muller L., « La pratique sportive en France, reflet du milieu social » in *Données sociales : La société française - Édition 2006*, Insee, mai 2006.

